

Site Natura 2000 FR1100802
Pelouses calcaires du Gâtinais
Comité de pilotage 2024 – Compte rendu



La réunion du comité de pilotage (COPIL) s'est déroulée le mardi 04 juin 2024 dans la salle communale de Saclas, conjointement avec le COPIL du site Natura 2000 – FR1100800 « Pelouse calcaire de la Haute Vallée de la Juine ». Un dispositif de visioconférence a également été mis en place. Le présent document constitue la synthèse des échanges et des principaux éléments présentés lors de la réunion. En l'absence de président de COPIL, la séance a été dirigée par Mme Hélène LOISEAU, coordinatrice Natura 2000 – référente Sud-Est, du Conseil régional d'Île-de-France.

Étaient présents :

- **Madame Hélène LOISEAU**, Coordinatrice Natura 2000 – référente Sud-Est au Conseil régional d'Île-de-France ;
- **Madame Audrey BULTE**, Chargée de mission Forêt et Natura 2000 au Parc Naturel Régional du Gâtinais français ;
- **Madame Odile CLOUT**, Trésorière et membre du conseil d'administration de l'association Natur'Essonne ;
- **Monsieur Michaël COATES**, Délégué développement durable au Conseil municipal de Saclas,
- **Madame Adèle COLVEZ**, Chargée de mission Natura 2000 et aires protégées à la Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement, de l'Aménagement et des Transports d'Ile-de-France ;
- **Monsieur Jérôme DESNOUE**, Maire de la commune de Champmotteux ;
- **Monsieur Jeremy DETREE**, Chargé d'études expertises et cartographie des habitats, au Conservatoire Botanique National du Bassin Parisien ;
- **Monsieur João DUARTE DA SILVA**, Chargé d'études protection du patrimoine naturel à la Direction Départementale des Territoires de l'Essonne ;
- **Monsieur Cyril EPICOCO**, Chargé d'études biodiversité à la Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement, de l'Aménagement et des Transports d'Ile-de-France ;
- **Monsieur Georges FOUILLEUX**, Président de l'association Natur'Essonne ;

- **Monsieur Yves GAUCHER**, Maire de la commune de Saclas ;
- **Madame Pauline GRULOIS**, Chargée de valorisation des ENS et des sentiers de randonnées au Conseil départemental de l'Essonne ;
- **Madame Martine LACHERE**, Secrétaire et membre du conseil d'administration de l'association NaturEssonne ;
- **Monsieur Denis MAZODIER**, Vice-président et Secrétaire général de l'association Essonne Nature Environnement ;
- **Monsieur Olivier MELART**, Chef de service départemental adjoint à la Direction régionale Île-de-France de l'Office Français de la Biodiversité ;
- **Monsieur Christophe PARISOT**, Directeur du Conservatoire d'Espaces Naturels d'Ile-de-France ;
- **Madame Julie PENNETEAU**, Chargée d'études et Animatrice du site Natura 2000 « Pelouses calcaires de la Haute Vallée de la Juine » à l'association NaturEssonne ;
- **Monsieur Raphaël VANDEWEGHE**, Chargé d'études Île-de-France à l'Office pour les insectes et leur environnement ;
- **Monsieur Romain GUITTET-CHALEUX**, Chargé d'études et Animateur du site Natura 2000 « Pelouses calcaires du Gâtinais » à l'association NaturEssonne.

Ordre du jour :

Le comité de pilotage a été organisé selon l'ordre du jour suivant :

- Présentation du changement de programmation Natura 2000 par Mme Hélène LOISEAU ;
- Comité de pilotage du site Natura 2000 FR1100800 « Pelouses calcaires de la Haute Vallée de la Juine » par Mme Julie PENNETEAU ;
- Comité de pilotage du site Natura 2000 FR1100802 « Pelouses calcaires du Gâtinais » par M. Romain GUITTET-CHALEUX :
 1. Introduction
 - 1.1. Présentation du site
 - 1.2. Les objectifs de développement durable
 - 1.3. Gouvernance du site Natura 2000
 2. Bilan de l'animation 2022-2023
 - 2.1. Mise en œuvre de la contractualisation et de la charte Natura 2000
 - 2.2. Amélioration des connaissances et suivis scientifiques
 - 2.3. Information, communication, sensibilisation
 - 2.4. Gestion administrative, financière et animation de la gouvernance
 3. Perspectives 2024
 4. Discussion

Changement de programmation et rappel sur le fonctionnement de Natura 2000 :

Après un tour de table pour permettre à l'ensemble des participants de se présenter, Mme Hélène LOISEAU débute la séance en rappelant le fonctionnement du réseau Natura 2000 (structure porteuse, structure animatrice), le rôle du comité de pilotage et de son président, et en présentant les différents outils pour l'animation d'un site Natura 2000 :

- Le document d'objectifs (DocOb), véritable socle de travail qui identifie les principaux enjeux de préservation des habitats et des espèces, définit des objectifs de développement durable et propose des mesures de gestion pour y parvenir ;
- La charte Natura 2000, à destination des propriétaires, qui constitue un engagement durant 5 ans sur les bonnes pratiques permettant de maintenir le site en bon état de conservation. Les signataires de la charte Natura 2000 sont exonérés de la taxe foncière ;

- Les contrats Natura 2000, d'une durée minimale de 5 ans, qui permettent de financer des actions en faveur de la conservation ou de la restauration des habitats et/ou des espèces d'intérêt communautaire.

Le transfert partiel de compétences entre l'État et la Région, à la suite de la nouvelle programmation Natura 2000 de 2023, est ensuite présenté. Le Conseil régional a désormais la charge de valider des documents d'objectifs (DOCOB) et d'assurer leur mise en œuvre, d'instruire les chartes, les contrats et de financer l'animation du site Natura 2000. L'État conserve la compétence de l'extension et de la désignation des sites, ainsi que des évaluations d'incidences. En tant que nouvelle autorité de gestion, c'est également le Conseil régional qui remplace l'État comme structure porteuse des sites Natura 2000 « Pelouses calcaires du Gâtinais » et « Pelouses calcaires de la Haute Vallée de la Juine ».

1. Introduction :

1.1. Présentation du site :

Le site Natura 2000 d'une superficie d'environ 309 ha, est divisé en 11 secteurs répartis sur les communes de Champmotteux, Gironville-sur-Essonne, Maisse, Puiset-le-Marais et Valpuiseaux. La désignation du site repose sur la présence d'une espèce d'intérêt communautaire : l'Écaille chinée (*Euplagia quadripunctaria*) et de trois habitats d'intérêt communautaire : « 6120 – Pelouses calcaires de sables xériques », « 6210 – Pelouses calcaires sèches semi-naturelles et faciès d'emboisement sur calcaires » et « 5130 – Formations à Genévrier sur landes ou pelouses calcaires ». Il s'agit donc d'une Zone Spéciale de Conservation (ZSC).

En 2018, le Conservatoire Botanique National du Bassin Parisien (CBNBP) réalise une actualisation de la cartographie des végétations du site. Sept habitats d'intérêts communautaires sont identifiés couvrant 85% de la superficie du site. L'ensemble des habitats de pelouses calcicoles occupent 9,5% de la surface totale.

1.2. Les objectifs de développement durable :

Afin de préserver le bon état de conservation des habitats et des espèces ayant justifié la désignation du site, quatre objectifs de développement durable ont été définis dans le DocOb :

- Restaurer les habitats ouverts d'intérêt communautaire ;
- Maintenir les habitats ouverts d'intérêt communautaire existants ;
- Maîtriser la fréquentation sur le site et informer les usagers ;

- Exporter les produits de coupe anciens et valoriser la participation des acteurs et des citoyens dans l'entretien et la restauration des habitats d'intérêt communautaire.

Diverses mesures de gestion sont alors proposées dans le DocOb afin d'atteindre ces objectifs.

1.3. Gouvernance du site Natura 2000 :

Le Conseil régional d'Île-de-France est devenu structure porteuse depuis le 1^{er} janvier 2023 (loi 3DS). NaturEssonne a de nouveau été désignée structure animatrice pour la période du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2024 dans le cadre d'un marché public. Le rôle d'animateur du site Natura 2000, chargé de la mise en œuvre des préconisations du DocOb, est exercé par M. Romain GUITTET-CHALEUX depuis le 1^{er} décembre 2022, succédant à Mme Morgane ROSE.

2. Bilan de l'animation 2022-2023 :

Les missions de la structure animatrice s'articulent autour de cinq grands axes de travail :

- Mise en œuvre de la contractualisation et de la charte Natura 2000 ;
- Amélioration des connaissances et suivis scientifiques ;
- Information, communication, sensibilisation ;
- Veille à la cohérence des politiques publiques et programme d'actions sur le site ;
- Gestion administrative, financière et animation de la gouvernance.

2.1. Mise en œuvre de la contractualisation et de la charte Natura 2000 :

Depuis 2018, le Conservatoire d'Espaces Naturels d'Île-de-France (CEN-IDF) est le seul signataire de la charte pour l'ensemble des parcelles dont il est propriétaire, soit 27,9 ha. 9% de la superficie du site Natura 2000 est donc couverte par la charte. La période d'adhésion a pris fin en 2023 et sera renouvelée.

Concernant les contrats Natura 2000, un contrat en milieu non agricole et non forestier a été établi avec le CEN-IDF pour permettre une gestion pastorale des milieux ouverts. Ce contrat est commun avec le site Natura 2000 « Pelouse calcaires de la Haute Vallée de la Juine ». Le contrat couvre la période 2022 – 2024. Sur le Gâtinais, un pâturage ovin extensif est mis en place annuellement sur le secteur de la Haye Thibaut (1 ha pâturé), et une année sur

deux sur le secteur des Grandes Friches (2,7 ha pâturés). Le DocOb préconise de ne pas dépasser un taux de chargement de 1,4 UGB/ha/an.

M. Christophe PARISOT s'est alors interrogé sur le choix de cette valeur seuil, justifiant que si un tel chargement était atteint, la gestion mise en place correspondrait à un pâturage intensif. Il préconise alors de rester aux alentours des 0,15 UGB/ha/an pour les milieux naturels comme ce qui a été fait jusqu'à présent.

En complément de cette gestion pastorale des pelouses calcaires, des chantiers nature d'entretien des milieux ouverts sont organisés chaque hiver par l'association NaturEssonne. Cette alternative aux contrats permet de mener des actions de gestion chez des propriétaires privés ne souhaitant pas s'engager dans les démarches administratives de la contractualisation et ne pouvant pas avancer les frais. Sept chantiers nature ont été organisés en 2022, dont deux avec l'organisme de formation LÉA-CFI, et neuf chantiers nature ont eu lieu en 2023 dont un chantier école avec LÉA-CFI.

M. Christophe PARISOT évoque la possibilité de passer par le prêt à usage pour que les propriétaires privés délèguent la gestion au CEN-IDF. Ceci leur permettra de s'affranchir des démarches administratives et de l'avance de trésorerie. Concernant la gestion il rappelle également que la fauche tardive peut engendrer la sélection de certaines espèces. Il préconise donc de ne pas systématiser la fauche tardive et d'éviter la pleine période de floraison lors des fauches.

Mme Martine LACHERE rappelle que la classification en Espace Boisé Classé (EBC) n'est pas compatible avec la gestion des pelouses calcaires. M. Jérôme DESNOUE évoque alors l'importance de sensibiliser les collectivités, notamment en vue des révisions de Plans Locaux d'Urbanisme (PLU).

M. Cyril EPICOCO a demandé si les parcelles privées sur le Gâtinais étaient confrontées comme sur la Juine à la problématique de fermeture du milieu. M. Romain GUITTET-CHALEUX lui répondit que oui, d'où l'importance des chantiers nature bénévoles en l'absence de contrat. Néanmoins cela nécessite d'avoir l'accord des propriétaires privés dont certains sont inconnus et l'accessibilité aux données privées est difficile. M. Jérémy DETREE ajoute que les parcelles pelousaires du Gâtinais sont enclavées entre forêts et culture.

Un projet de contrat Natura 2000 pour le débardage par cheval des tas de bois issus des chantiers nature a été initié en 2022. Après l’obtention de devis, le CEN-IDF, bénéficiaire du potentiel contrat, a finalement refusé ces travaux.

M. Christophe PARISOT explique que l’entassement de produits de coupe en lisière forestière ne pose aucun problème, et que ces tas peuvent même offrir des refuges pour la biodiversité (lézards, insectes, etc.). En outre, les montants des devis étaient très élevés. L’export de ces tas n’est donc pas nécessaire pour le CEN-IDF. Il évoque également la possibilité de brûler ces produits de coupe.

2.2. Amélioration des connaissances et suivis scientifiques :

○ Évaluation de l’état de conservation des pelouses calcicoles :

Le protocole d’évaluation de l’état de conservation des pelouses calcicoles franciliennes (Lehane *et al.*, 2018) a été appliqué pour l’habitat « 6210 - Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires ». Depuis 2015, neuf transects répartis sur cinq secteurs ont été mis en place. Quatre ont fait l’objet d’une réévaluation en 2022.

Tableau 1 : Résultats de l’évaluation de l’état de conservation de l’habitat 6210 sur le site Natura 2000 « FR1100802 – Pelouses calcaires du Gâtinais ».

Secteur N2000	Unité de gestion	Transect	Note pour l’état de conservation observé								
			2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
F – Les Rochettes	U4	5			100					60	
	U5	6				40					
G – Les Chesneaux	U3	3			100					90	
		4									
	U7	8						60			
G – La Justice	U8	9							65		
HN – Les Grandes Friches	U2	2			80					80	
HS – La Haye Thibaut	U1	1	60		70					95	
J – La Petite Vallée	U6	7					65				

- Suivi des Rhopalocères et Zygènes :

Les papillons de jour constituent de bons indicateurs de la dynamique naturelle d'évolution des milieux ouverts. La composition spécifique d'un site peut donc rapidement évoluer si la gestion est absente ou inadaptée. Leur étude est donc un bon outil pour évaluer l'efficacité des mesures de gestion et l'état de conservation d'un site. Les inventaires de 2022 et 2023 ont permis de mettre en évidence un problème d'échantillonnage avec la méthodologie employée. En effet, les placettes de 1000 m² diminuent la probabilité de détection des espèces peu abondantes. De plus, certains habitats comme les lisières n'ont pas été prospectés en raison de la faible surface des placettes. L'état de conservation des pelouses calcicoles reposant sur le cortège de Lépidoptères, n'a donc pas pu être évalué. La méthodologie a été repensée avec l'appui de l'Office pour les insectes et leur environnement (OPIE) en début d'année 2024.

- Suivi des Orthoptères :

Les sauterelles, criquets et grillons sont des insectes majoritairement héliophiles et thermophiles, donc typiques des milieux ouverts. Leur diversité est influencée par différents facteurs comme l'humidité ou la sécheresse et la température, le recouvrement végétal et sa dynamique évolutive, ainsi que l'historique de gestion ou d'exploitation. De la même manière que pour les Rhopalocères, l'étude des Orthoptères est donc un bon outil pour évaluer l'efficacité des mesures de gestion et l'état de conservation d'un site. Lors des suivis réalisés en 2022 et 2023, les transects d'Indice Linéaire d'Abondance se croisaient, ne permettant donc pas d'exclure un risque de double comptage. Les abondances n'ont pas pu être calculées. En 2024, la méthodologie a également été revue avec l'OPIE.

M. Jérôme DESNOUE s'est interrogé de savoir si les impacts du réchauffement climatique ont déjà pu être démontrés. M. Christophe PARISOT explique que des impacts ont été observés sur les cortège d'insectes avec une remontée des espèces méridionales qui peuvent se retrouver parmi les plus abondantes sur pelouses sèches. M. Romain GUITTET-CHALEUX, cite l'exemple de l'Édipode turquoise (*Oedipoda caerulea*) et du Grillon d'Italie (*Oecanthus pellucens*) autrefois considérées comme rares dans la région et qui sont aujourd'hui abondantes.

- Suivi des Reptiles :

Dans le cadre d'un projet de suivi des Reptiles en Essonne, subventionné par le Conseil départementale de l'Essonne (CD91), deux transects POPReptiles ont été suivis en 2023 (un sur le secteur des Rochettes à Gironville-sur-Essonne et un sur le secteur de l'Église à Valpuiseaux). Trois espèces ont pu être observées : la Coronelle lisse (*Coronella austriaca*), l'Orvet fragile (*Anguis fragilis*) et le Lézard à deux raies (*Lacerta bilineata*).

2.3. Information, communication, sensibilisation :

- Outils de communication :

Des panneaux informatifs à destination du grand public ont été installés sur la pelouse de l'Église à Valpuiseaux. Un panneau a été placé sur l'une des entrées du site pour notifier aux visiteurs leur venue sur un site classé Natura 2000 et Espace Naturel Sensible (ENS), et pour leur indiquer les principes de bonne conduite. Trois autres panneaux sont disposés sur le site afin de présenter la biodiversité de ce dernier.

- Animations :

En 2022, une animation à destination d'élèves de BTS Gestion et Protection de la Nature (GPN) a été réalisée. En 2023, trois animations ont été réalisées pour des publics différents : étudiants de BTS GPN, grand public agent du centre d'expertise et de données sur le patrimoine naturel (PatriNat).

M. Cyril EPICOCO appuie l'importance de mener des actions de communication à destination des communes et de leurs habitants, afin de les mobiliser et les sensibiliser à la conservation des sites. Mme Hélène LOISEAU ajoute que ces animations pourraient être mutualisées avec d'autres événements comme la Fête de la Nature.

2.4. Gestion administrative, financière et animation de la gouvernance :

Un groupe de travail interne à l'association NaturEssonne, constitué des salariés et bénévoles membres du conseil d'administration, se réunit régulièrement pour échanger sur diverses problématiques liées à l'animation du site. Dix réunions se sont tenues en 2022 et huit en 2023. Enfin, des échanges réguliers ont lieu avec les services de l'État (DDT, DRIEAT) ainsi qu'avec le Conseil régional depuis 2023 et plusieurs réunions ont été organisées.

Les propositions de mise à jour du DocOb émises en 2022 ont été présentées :

- **p.44** : Pro Natura IDF devient CEN-IDF et la structure est présentée ;
- **p.93** : Modification du contact pour NaturEssonne dans le cahier des charges encadrant les travaux d'entretien prévus au niveau de la ligne électrique présente sur le secteur de la Petite Vallée situé à Puiset-le-Marais ;
- **p.132 à 134** : Mise à jour des notes d'évaluation de l'état de conservation obtenues via les transects EEC ;
- **p.135** : Proposition d'ajout du biocénomètre pour le suivi des Orthoptères. Ce protocole devra être remplacé par le Chron'Orthoptère qui viendra compléter les suivis réalisés par transects d'Indice Linéaire d'Abondance (ILA).

Ces modifications n'ont fait l'objet d'aucune objection.

3. Perspectives 2024 :

- Charte Natura 2000 :

La charte devra être diffusée aux propriétaires privés connus et la signature du CEN-IDF devra être renouvelée.

- Contrats Natura 2000 :

Le contrat global de pâturage se terminera à la fin de l'année 2024. Un travail de préparation de nouveaux contrats de gestion pour 2025 devra être réalisé.

- Suivis scientifiques :

Le Suivi Temporel des Rhopalocères de France (STERF) sera mis en application et de nouveaux transects d'ILA seront réalisés pour les Orthoptères.

- Chantiers nature :

Les chantiers nature bénévoles et écoles se poursuivront à l'hiver 2024.

4. Discussion :

Après la présentation du Gâtinais, une séance de questions commune aux deux sites Natura 2000 a eu lieu.

M. Olivier MELART commence par revenir sur le sujet d'extension des sites Natura 2000 évoqué lors de la présentation de la Juine par Mme Julie PENNETEAU. Il demande quelle surface est concernée par l'évolution du périmètre et pour quelle échéance ? Pour le Gâtinais, trois parcelles, d'une surface totale d'une dizaine d'hectares, sur les communes de Milly-la-Forêt, Gironville-sur-Essonne et Valpuiseaux, pourraient être concernées. Pour la question du délai de modification du périmètre, M. Cyril EPICOCO explique que l'extension des sites Natura 2000 est bien prise en compte dans la stratégie nationale pour les aires protégées, mais que sa mise en place prendrait plusieurs années.

M. Christophe PARISOT ajoute que Natura 2000 n'est pas une protection contraignante et que les propriétaires peinent à être convaincus par la contractualisation en raison des délais de paiement importants, d'où l'importance de poursuivre le travail qui est fait avant d'envisager une extension. M. Olivier MELART évoque que la maîtrise foncière des parcelles par les ENS pourrait aider pour une meilleure gestion des sites. Mme Hélène LOISEAU indique que le réseau Natura 2000 doit s'intégrer dans un tout et qu'il doit être vu comme un outil supplémentaire pour la préservation de la biodiversité, avec des animateurs pour coordonner les actions, sensibiliser le public, les communes, etc.

Mme Hélène LOISEAU conclut la séance en appelant à ce qu'une commune prenne la présidence du COPIL pour incarner le site à travers un élu du territoire.